



Conseil de Développement
Pays de Montbéliard Agglomération

GUIDE DU CONSEILLER 2026/28



Conseil de Développement
Pays de Montbéliard Agglomération

SOMMAIRE

Éditos	3
Le Conseil de Développement Kézako ?	6
À quoi sert le Conseil de Développement ?	
Les enjeux de la concertation ?	
Cadre Juridique ?	
Démocratie participative ... au fil du temps	10
PMA.... un territoire producteur de démocratie	
Repères historiques	
Une éthique et une philosophie	
Fonctionnement du Conseil de Développement	12
Une organisation efficiente	
Des modalités de travail transparentes	
Une composition à l'image de la société	
Des Femmes et des Hommes pour une dynamique territoriale	18
Le Bureau	
Les conseillers par collège	
Territoire d'intervention, Pays de Montbéliard Agglomération	26
Un territoire aux multiples richesses	
Les domaines d'intervention	
S'informer sur le Codev	30
Ressources	31

“ **Des Femmes & des Hommes**
engagés pour une dynamique territoriale ”

Éditos



**Pierre-Aimé
GIRARDOT**
Président de
Pays de Montbéliard
Agglomération

Chères conseillères, chers conseillers,

Prendre les bonnes décisions pour l'avenir de Pays de Montbéliard Agglomération exige d'être au plus près des réalités de notre territoire. C'est là que réside toute la valeur de notre Conseil de Développement qui, depuis plus de 25 ans, construit patiemment une solide culture de la participation citoyenne.

En tant que Président de l'Agglomération, je crois profondément que l'action publique s'enrichit de la démocratie participative. Face aux mutations économiques, climatiques et sociales, la société civile souhaite légitimement être davantage associée aux choix qui façonnent son quotidien. Le Codev est ce formidable espace de dialogue, de médiation et d'innovation.

Votre rôle est essentiel pour éclairer la décision des élus. Grâce à la diversité de vos sept collèges, vous apportez une expertise d'usage unique et une réflexion prospective déconnectée des clivages partisans. Que ce soit par saisine ou par auto-saisine, vos avis permettent d'anticiper les transformations et de garantir l'intérêt général.

Je salue chaleureusement votre mobilisation pour cette mandature 2026-2028. Soyez assurés que l'exécutif communautaire sera à l'écoute de vos travaux pour éclairer nos décisions et façonner, ensemble, le Pays de Montbéliard de demain.

Car c'est en conjuguant l'audace de vos propositions et la force de notre intelligence collective que nous ferons de la démocratie participative une réalité vivante au service du bien commun.

Excellente mandature à toutes et à tous !



Chères conseillères, chers conseillers,

C'est avec enthousiasme et détermination que j'entame cette nouvelle mandature à la présidence du Conseil de Développement. Votre engagement citoyen est précieux : il incarne la volonté collective de construire ensemble l'avenir de notre territoire.

Le monde évolue rapidement. Les défis climatiques, les mutations économiques, les transformations sociales nous imposent d'inventer de nouvelles façons de penser et d'agir. Le Codev est un espace de liberté et de créativité où vos expériences et vos idées pour notre territoire peuvent s'exprimer et prendre forme.

Pour cette mandature 2026-2028, nous avons trois ambitions majeures :

- Amplifier l'impact : chaque contribution doit pouvoir se traduire en actions concrètes
- Renforcer notre ouverture : aller chercher la parole de celles et ceux qui ne se sentent pas toujours entendus
- Innover dans nos méthodes : expérimenter de nouvelles formes de participation et de co-construction

Notre instance compte 112 membres titulaires répartis en 7 collèges, 50 suppléants et 46 membres associés soit plus de 200 participants ! Cette diversité est notre force. Elle nous permet d'aborder chaque sujet sous des angles multiples, d'enrichir nos réflexions et de proposer des solutions innovantes et partagées.

Je compte sur votre présence active dans les commissions, sur votre audace dans les propositions, sur votre bienveillance dans les débats. Ensemble, faisons du Codev un véritable laboratoire de la démocratie participative, un espace où l'intelligence collective se met au service du bien commun.

L'équipe du Codev, que je remercie chaleureusement, est là pour vous accompagner. N'hésitez pas à solliciter notre soutien, à partager vos interrogations, à proposer de nouvelles pistes de travail.

Bienvenue à toutes et tous dans cette belle aventure collective !



 **Marie-Christine
CLERC-GEVREY**
Présidente du Codev



 **Jilali
EL RHAZ**
Directeur du Codev

Cher(e)s membres,

Au terme d'un renouvellement réussi pour la mandature 2026-2028, ce guide aspire à vous donner toutes les clés pour comprendre et agir au sein du Conseil de Développement.

Cette nouvelle mandature s'ouvre dans un contexte particulier. Les attentes citoyennes sont fortes, la société civile souhaite être davantage associée aux décisions qui façonnent son quotidien. Le Codev a plus que jamais un rôle à jouer comme espace de dialogue, de médiation et d'innovation démocratique.

Ce guide est votre boussole. Vous y trouverez :

- Les fondamentaux du Conseil de Développement et son cadre juridique
- Le fonctionnement concret de nos instances et commissions
- Les méthodes de travail et les processus de décision
- Les ressources à votre disposition

Mais au-delà de ces aspects techniques, ce guide porte une ambition : vous donner envie de vous investir pleinement, de prendre votre place, d'oser proposer. Le Codev n'est pas un rassemblement de spectateurs, mais bel et bien un espace d'acteurs engagés.

Notre équipe est à votre service pour faciliter votre implication, répondre à vos questions, et vous accompagner dans vos initiatives.

Trois années nous séparent du prochain renouvellement. Trois années pour démontrer que la démocratie participative n'est pas un concept abstrait mais une réalité vivante, que l'intelligence collective peut éclairer les décisions publiques, et que le bien commun reste notre priorité partagée.

Le Conseil de Développement Kézako ?

Le Conseil de Développement est une assemblée citoyenne composée de représentants de la société civile, organisée ou non, du territoire (domaine économique, service public, syndicats, culture, association, habitants,...).

À quoi sert le Codev ?

Un Conseil de Développement est une instance de démocratie participative qui conduit ses travaux sur saisine de l'intercommunalité ou par auto-saisine.

Les objectifs ...

Par l'émergence d'une parole collective, le Conseil de Développement contribue à enrichir la décision politique, en créant un dialogue, au niveau intercommunal, entre citoyens / citoyennes et acteurs, de formation, de profession et d'opinions différentes, sur des questions d'intérêt commun.

Le Conseil de Développement a un positionnement particulier qui lui permet de produire une réflexion prospective et transversale, émancipée des cloisonnements administratifs, institutionnels et partisans, pour alimenter et enrichir les projets de territoire.

Les missions...

CONTRIBUTEUR

- Co-construit les politiques publiques aux côtés des élus.

PORTEUR DE PROJETS

- Incube des solutions pour le territoire.

TIERS GARANT

- Garantit la qualité démocratique des débats.

RÉVÉLATEUR DES TRANSFORMATIONS

- Est à l'écoute des réalités plurielles des habitants et révèle les sujets inédits.

FACILITATEUR

- Accélère les initiatives et projets, par une mise en relation des acteurs sur le territoire.

MÉDIATEUR

- Apaise les tensions en conciliant les opinions divergentes au sein du territoire.





Les enjeux de la concertation ?

La **démarche participative** correspond au processus permettant l'évolution d'une pluralité d'intérêts particuliers vers un intérêt collectif partagé qui a obtenu un consentement. L'objectif est de déterminer ensemble ce qui peut être le mieux pour tous. Les démarches participatives s'établissent en lien direct avec le système politique, institutionnel, culturel, social... établi.

Motivations des participants ?

Multiples et influencées par des repères historiques, sociétaux, culturels, etc.

Des tendances générales :

- une tournée vers le ralliement à un projet en question,
- une, au contraire, tournée vers la revendication par rapport au projet,
- une, à l'entre-deux, tournée vers l'ouverture, la découverte par rapport au projet pour lequel le participant n'a pas forcément d'avis.

Les motivations sont calquées sur la projection que les acteurs se font des effets de la démarche participative. Mais ceux-ci sont difficilement prévisibles car une démarche participative est, de fait, expérimentale, itérative et évolutive, puisqu'en co-construction instantanée.

On peut alors considérer les démarches participatives comme l'occasion de permettre l'expression des tensions, la manifestation de conflits au sein d'un cadre voué à la transformation sociale.

Pourquoi concerter ?

Impliquer les **citoyens volontaires** dans des processus de gestion, en les **informant, consultant et en intégrant** leur contribution au **processus décisionnel** et dans **des actions issues de la décision**.

► Enrichir le projet en question :

- obtenir une connaissance plus fine de la situation ou du problème en recueillant des perceptions et des savoirs profanes qui apportent une expertise d'usage complémentaire à l'expertise technique des gestionnaires.
- mieux comprendre les interrelations entre les différents usages et les besoins des usagers.

► Améliorer l'acceptabilité sociale du projet et les décisions,

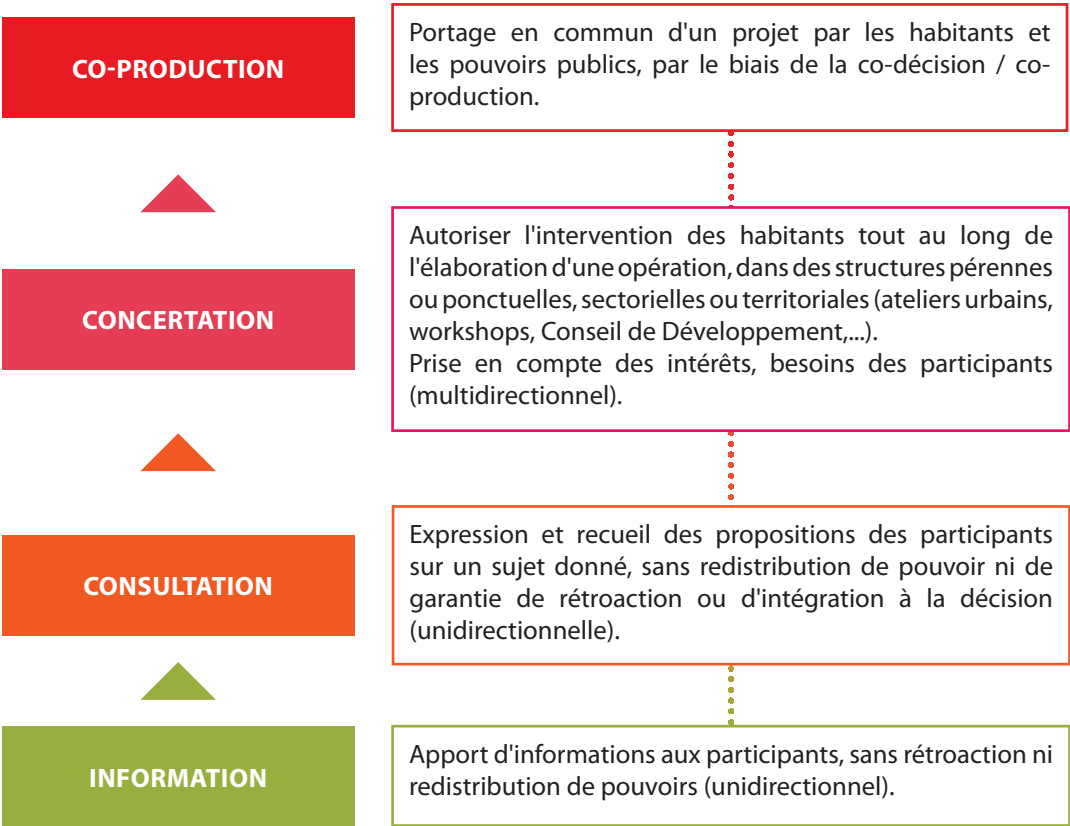
► Réduire voire résoudre les conflits d'usages,

► Optimiser la faisabilité opérationnelle du projet en favorisant la réflexion et l'engagement collectif pour sa mise en œuvre, tenant compte des besoins réels du territoire,

► Accroître la responsabilisation des participants.

La gestion participative permet donc de créer un **dialogue productif** intégrant les préoccupations, besoins, connaissances, savoirs et compétences des citoyens, experts et décideurs dans un objectif d'intérêt général.

Comment faire ?



La concertation se distingue de la consultation par le fait qu'elle ne se limite pas à une simple demande d'avis.

Un processus de concertation suppose un travail collaboratif qui implique la confrontation de points de vue, la définition d'objectifs partagés, la génération d'idées nouvelles, etc.

Ainsi, la concertation se distingue de la co-décision dans le sens où elle n'aboutit pas directement à une décision, mais elle vise à la préparer.

Dans un processus de concertation, la décision finale appartient en effet aux personnes qui en ont légalement la responsabilité, comme les élus, les services de l'Etat, etc.

Mais même si le pouvoir de décision reste formellement entre leurs mains, ces décideurs sont néanmoins tenus d'examiner les propositions issues de la concertation et de faire un retour aux participants sur ce qui a été retenu ou pas et pourquoi.

Cadre juridique ?

Le cadre légal des Conseils de Développement est défini par l'article **L5211-10-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)**. En évitant une uniformisation et une institutionnalisation des Conseils de Développement, la loi invite à inventer le profil le plus adapté au contexte local. L'objectif est de pouvoir mobiliser les forces vives du territoire, en prenant en compte la diversité des expériences territoriales.

3 textes de lois constitutifs

► **Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire (LOADDT) ou loi VOYNET du 25 juin 1999**

L'article 26 instaure les Conseils de Développement pour les EPCI¹ de plus de 50 000 habitants.

► **Loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015**

L'article 88 vient conforter les Conseils de Développement et précise leur rôle.

" Un Conseil de Développement est mis en place dans les établissements publics à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants ".

► **Loi Engagement et Proximité du 27 décembre 2019**

- **Les intercommunalités de plus de 50 000 habitants doivent être dotées d'un Conseil de Développement créé par délibération. Toutes les intercommunalités en dessous de ce seuil et les autres territoires de projet en ont également la possibilité.**
- **Des intercommunalités contigües peuvent décider de créer un Conseil de Développement commun.**
- **La composition du Conseil de Développement doit être plurielle et paritaire.**
- **Les membres du Conseil de Développement sont bénévoles.**
- **Les conseillers communautaires ne peuvent pas être membres de l'instance.**

- **Le Conseil de Développement s'organise librement, l'intercommunalité ou le territoire de projet lui attribue des moyens de fonctionnement.**
- **Le Conseil de Développement intervient sur toute question intéressant le territoire.**

La loi Engagement et Proximité introduit également de nouvelles dispositions qui incitent les intercommunalités à interroger en début de mandat l'articulation entre action publique et participation citoyenne (**article L5211-12 du CGCT**) :

1. L'élaboration d'un pacte de gouvernance,
2. Inscription d'un débat et élaboration d'une délibération sur :
 - a. les modalités de consultation du Conseil de Développement,
 - b. les modalités de participation de la population à la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques de l'EPCI.

¹ Établissement Public de Coopération Intercommunale



Démocratie participative

... au fil du temps

PMA... un territoire producteur de démocratie

Une Réalité depuis 2 décennies ...

3 juillet 2000

Création du Conseil de Développement

2000 - 2010

80 membres titulaires

Travail essentiel sur le Projet d'Agglomération 2020

2010 - 2013

80 membres titulaires

5 collèges

5 commissions permanentes

4 saisines

3 auto-saisines

1 projet tuteuré

2013 - 2019

109 membres titulaires

6 collèges

6 commissions permanentes

4 commissions ad-hoc

6 groupes de travail

1 comité de pilotage Codev NFC

2 saisines

10 auto-saisines

2 projets tuteurés

2019-2022

112 membres titulaires

7 collèges

5 commissions permanentes

1 saisine

5 auto-saisines

2 projets tuteurés

1 Crunchtime citoyen

9 visites de terrains

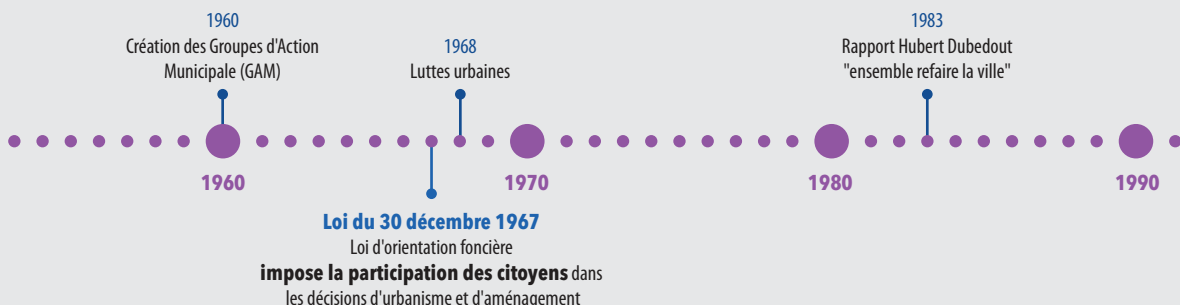
2022-2025

112 membres titulaires

7 collèges

4 commissions permanentes

Repères historiques





Une éthique et une philosophie...

Construction collective, écoute mutuelle, ouverture, dialogue, liberté de parole, respect mutuel, sont autant de valeurs qui permettent au Conseil de Développement de Pays de Montbéliard Agglomération de faire vivre une nouvelle éthique du débat public et de la discussion.

4

Le Conseil de Développement souhaite relever au moins quatre défis :

1 Concertation dans la diversité et l'indépendance :

avec la nécessité d'un changement culturel et d'un renouvellement de l'approche citoyenne et de la méthode du débat public.

2 Légitimité et crédibilité :

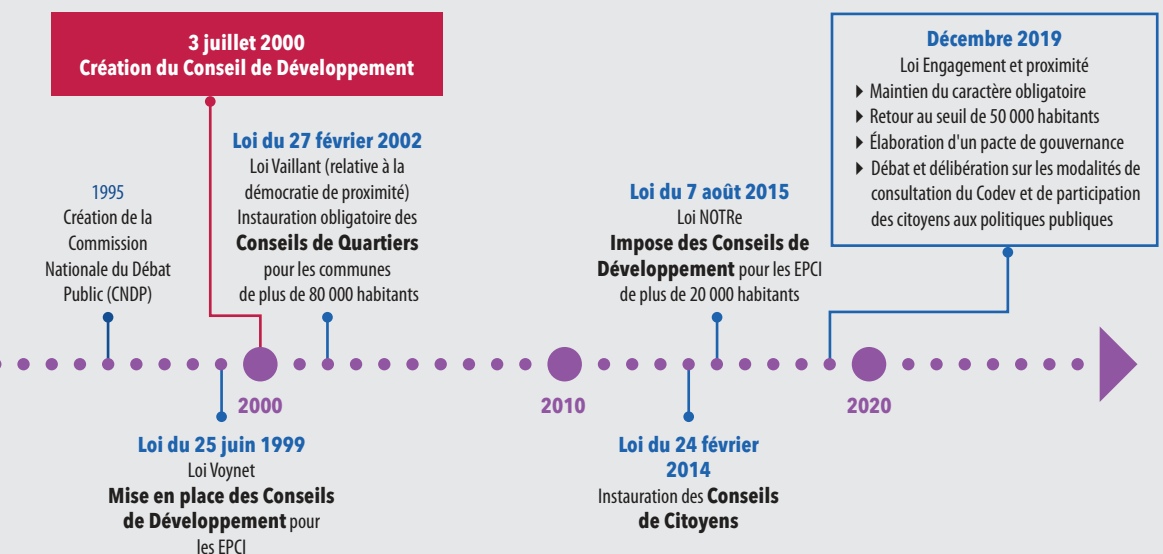
le Conseil de Développement entend développer une approche constructive et souhaite que ses productions puissent avoir des incidences sur l'action réelle.

3 Ouverture et opérationnalité :

le Conseil de Développement est résolument engagé dans une démarche d'ouverture à différents publics ne siégeant pas de façon permanente en son sein et aux partenaires des territoires voisins. La mise en réseau et la capitalisation d'expériences sont essentielles.

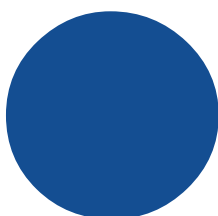
4 Échelles de temps et d'espace :

le Conseil de Développement doit avoir une approche à long terme mais aussi une vision cohérente qui englobe le Nord Franche-Comté et les territoires voisins.



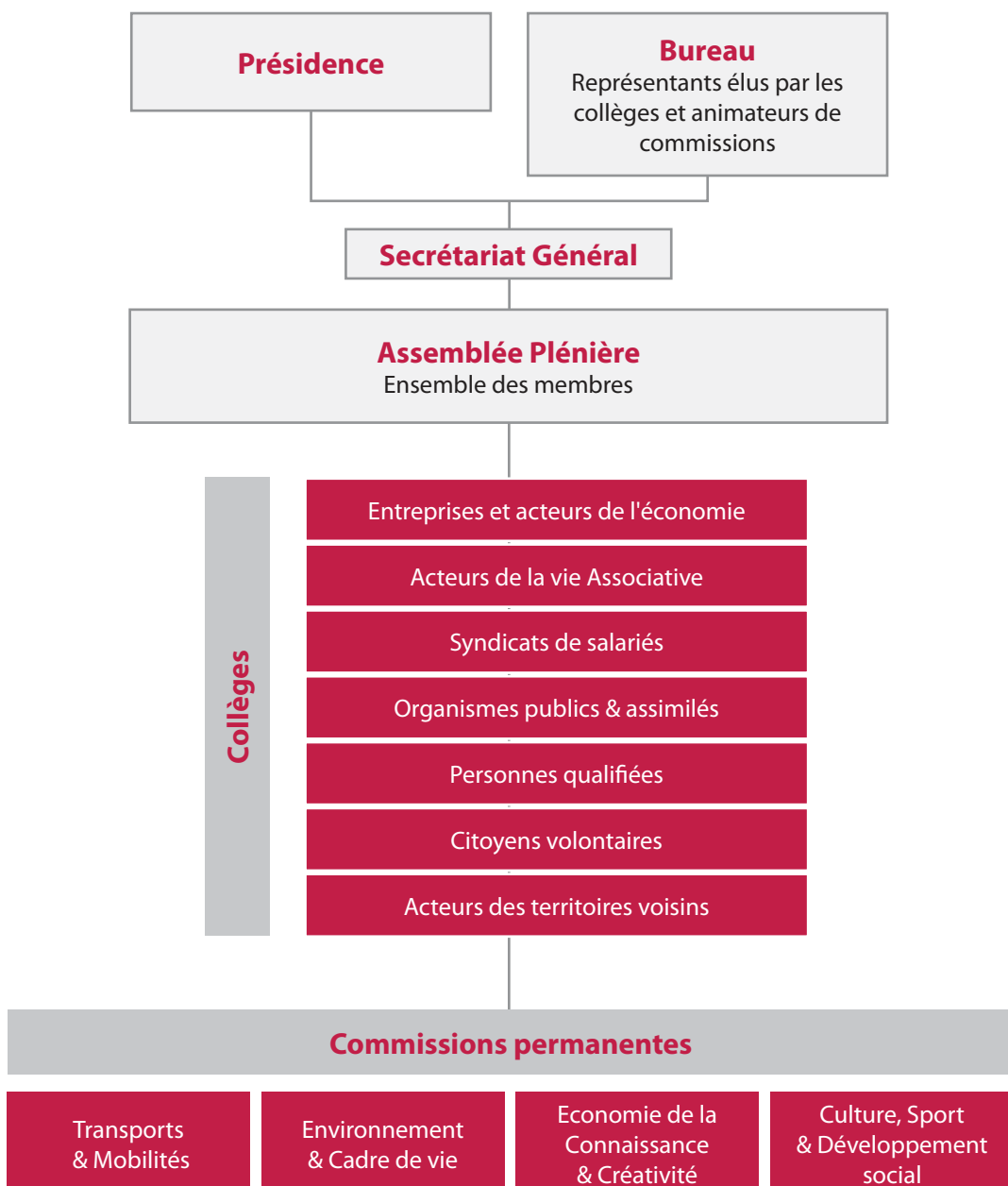


Fonctionnement du Conseil de Développement





Une organisation efficiente



Le Président

Le Président de Pays de Montbéliard Agglomération désigne la Présidence du Conseil de Développement parmi les membres dudit conseil, pour la durée du mandat correspondant. La Présidente ou le Président du Conseil de Développement peut être reconduit dans ses fonctions pour un second mandat.

La Présidence du Conseil de Développement représente de façon permanente le Conseil, notamment auprès des élus et de l'administration de l'Agglomération du Pays de Montbéliard.

Elle a pour mission, avec le soutien du Bureau, d'animer, de diriger les travaux et les débats du Conseil de Développement, de faire observer le règlement intérieur et d'assurer la police des séances.

Le Bureau

Il est composé des animateurs de commissions thématiques et des représentants de chaque collèges.

Il organise les travaux du Conseil de Développement pour rendre un avis dans le cadre d'une saisine de l'exécutif de Pays de Montbéliard Agglomération, dans le respect du calendrier requis.

Il détermine le mode de travail pour élaborer une contribution dans le cas d'une auto-saisine du Conseil de Développement.

Il informe par écrit le Président de PMA de l'engagement de la réflexion.

Les commissions et groupes de travail

Selon les différents sujets de saisine ou d'auto-saisine proposés par le Bureau du Conseil de Développement, les travaux seront organisés sous forme de commissions ou groupes de travail. Il sera veillé à la représentation diversifiée des expériences et des expertises au sein de chaque groupe de travail qui devra développer une approche transversale des sujets.

Les commissions sont composées de tous les membres du Conseil - et en leur absence de leurs suppléant(e)s - qui se portent volontaires. Il est souhaité que chaque membre du Conseil participe à au moins une commission.

Ces commissions et groupes de travail peuvent avoir recours à des expert(e)s extérieurs et/ou échanger avec des élus et techniciens, afin de les éclairer dans leurs réflexions et enrichir leurs travaux.

Pays de Montbéliard Agglomération mettra à disposition du Conseil de Développement tout document préparatoire à un projet ainsi que l'ensemble des données et indicateurs clés les plus récents sur le sujet traité. Toute décision prise par le Conseil d'Agglomération susceptible d'affecter la manière d'appréhender la saisine ou auto-saisine sera communiquée au Conseil de Développement dans des délais raisonnables.

On distingue :

► Les commissions permanentes

Ces commissions sont des lieux de capitalisation, de veille et de suivi.

Seront créés des commissions permanentes en lien avec les domaines de compétences de Pays de Montbéliard Agglomération :

1. Économie de la Connaissance & Créativité (développement économique, promotion de l'Innovation/ Enseignement supérieur/ Recherche/Formation,...)

2. Transports & Mobilités

3. Environnement & Cadre de vie

4. Culture, Sport & Développement Social

Au-delà de ces axes stratégiques d'intérêt communautaire, le Conseil de Développement pourra se saisir de tout domaine qui lui semble pertinent.

► Une commission des suites

Les avis du Conseil de Développement, rendus publics, ont un caractère consultatif et n'engagent pas la décision des élus communautaires. Cependant, le travail bénévole des membres au sein du Conseil de Développement nécessite que ceux-ci puissent identifier, comprendre et évaluer la prise en compte concrète de leurs avis et contributions.

La commission des suites aura pour missions :

- d'évaluer avec pertinence, le devenir des avis, propositions, préconisations, par leur prise en compte dans la politique communautaire et la mise en place de coopérations partenariales spécifiques,

- ▶ d'identifier et d'analyser l'impact des préconisations, dès lors qu'elles sont mises en œuvre,
- ▶ de mettre en lumière les éléments transférables qui méritent d'être diffusés vers d'autres territoires.

Cette commission sera composée de membres volontaires permanents garants de son fonctionnement et de son organisation.

En fonction des sujets, elle accueille des « invités » pour leurs statuts, leurs compétences, leur implication dans les travaux.

LES PERMANENTS :

- Le Président du Conseil de Développement qui peut déléguer cette mission à un membre du Bureau,
- Les membres du Bureau désignés,
- 7 membres volontaires (1 par collège).

LES INVITÉS :

Pour le Conseil de Développement

- Les animateurs et rapporteurs des commissions concernées par les suites d'avis/propositions étudiées,
- Des membres impliqués dans les travaux de la commission concernée mandatés par la commission elle-même (hors membres du Bureau),
- Expert thématique, membre ou non du Conseil de Développement.

Pour Pays de Montbéliard Agglomération et/ou autres partenaires

- Les élu(e)s concerné(e)s par les suites d'avis/propositions étudiées,
- Les techniciens concernés, en accord avec leurs élu(e)s.

▶ Les commissions ad hoc

Ces commissions ad hoc seront, ponctuellement mises en place afin d'apporter un regard prospectif à une saisine particulière. Elles seront composées principalement d'acteurs du territoire concerné par la réflexion avec ouverture à d'autres membres volontaires.

L'assemblée plénière

Le Conseil de Développement se réunit en assemblée plénière au moins deux fois par an et à chaque fois qu'il est nécessaire de formaliser un avis.

Le Conseil de Développement peut siéger valablement sans obligation de quorum.

À chaque séance, le Conseil de Développement délibère sur les avis et rapports proposés par le Bureau, les commissions et les groupes de travail.

Les séances plénières du Conseil sont publiques, sauf décision contraire et motivée du Bureau du Conseil de Développement.

Le Comité de coordination

Afin d'instaurer un dialogue régulier, ouvert et constructif, le Président de Pays de Montbéliard Agglomération est chargé de constituer un comité de coordination qu'il préside.

Composition :

- Président de PMA,
- Président(e) du Codev,
- Vice-président(e) en charge des relations avec le Codev,
- Vice-présidences thématiques,
- Directrice Générale des Services,
- Directeur du Codev,
- Membre(s) désigné(s) du Bureau du Codev.

Le Comité de coordination se réunira, a minima, trois fois par an et chaque fois que nécessaire, à la demande de l'exécutif de l'Agglomération ou de la Présidence du Codev.

Le Comité aura pour vocation d'échanger sur :

- ▶ La programmation annuelle des travaux du Conseil de Développement (saisine et auto-saisine),
- ▶ La transmission des préconisations, des avis et contributions du Conseil de Développement,
- ▶ Les saisines, après leur prise en compte par le Conseil de Développement, pour analyse en vue d'un cadrage définitif, pour évaluation des besoins nécessaires à la réflexion, pour fixation des modalités de rendu de la saisine.

Des modalités de travail transparentes

Dans la pratique, le Conseil de Développement intervient selon deux procédés possibles :

- **Soit il est saisi** (Saisine) par le Président de la Communauté d'Agglomération .
- **Soit il se saisit** (Auto-saisine) par décision de son Bureau, prise à la majorité des voix .

Le Conseil de Développement se réunit en commission(s) et formalise ses avis par un rapport écrit, qui est transmis au Président de la Communauté d'Agglomération après avoir été adopté, par un vote à main levée en assemblée plénière.

Ce rapport précisera les conditions d'élaboration de l'avis (nombre de réunions, expertises mobilisées...) et fera apparaître au besoin l'expression des différents points de vue.

Sa fonction est consultative : il apporte aux élus de la Communauté d'Agglomération des avis sur les questions relatives à la vie et au développement du territoire.

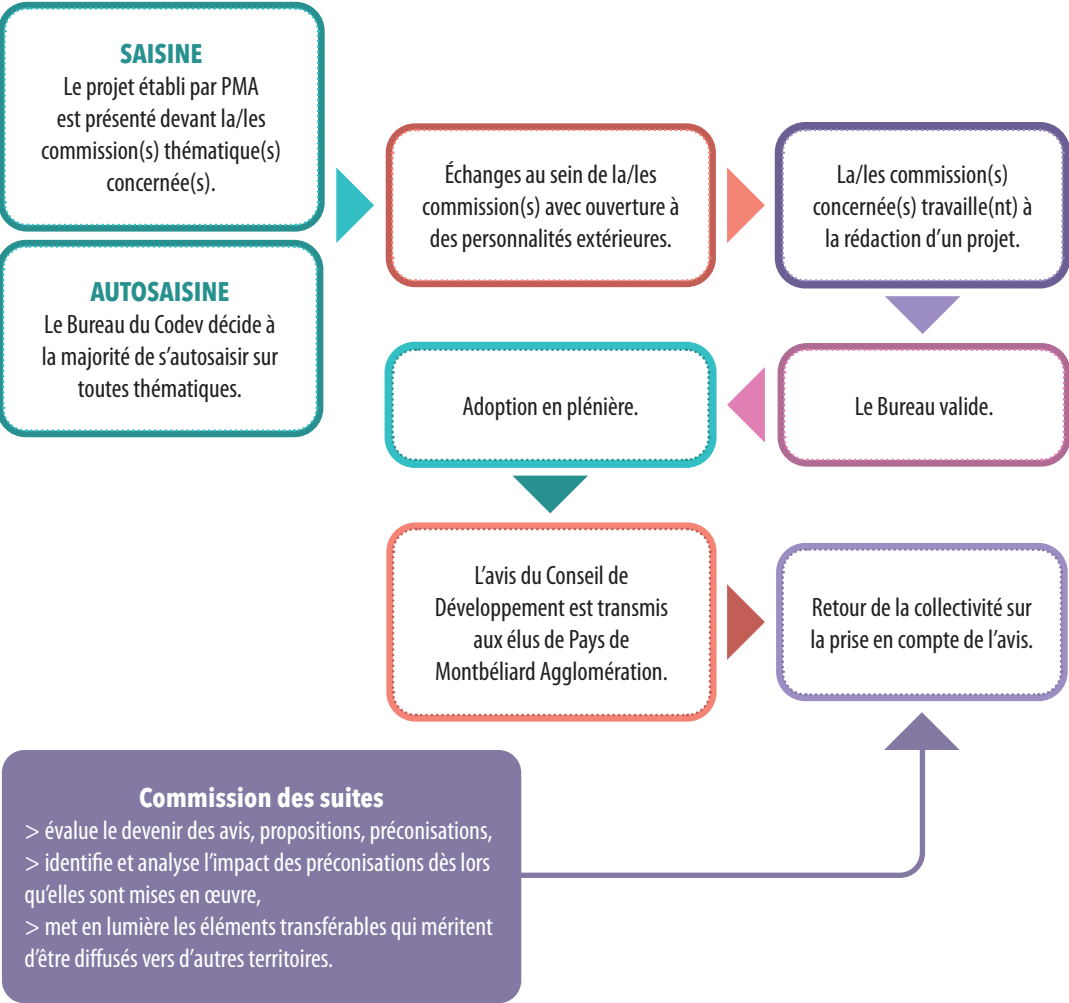
Moyens de fonctionnement

Pays de Montbéliard Agglomération apporte un soutien logistique et administratif au fonctionnement du Conseil de Développement. Un budget de fonctionnement lui est alloué chaque année.

Le Conseil de Développement ne dispose pas de la personnalité juridique.

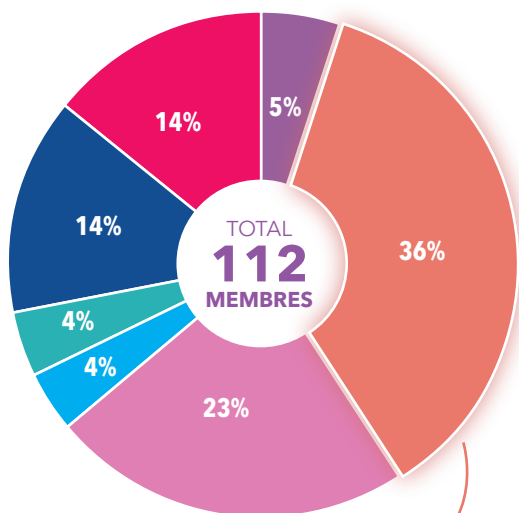
Une Mission Conseil de Développement, au sein de la Direction Générale des Services, assure la direction et la coordination du Conseil de Développement dans toutes ses dimensions.

Le Conseil de Développement peut solliciter autant que faire se peut, l'expertise des services de la Communauté d'Agglomération, de l'Agence d'Urbanisme et de Développement, et de manière générale toute personne susceptible de contribuer à son information.



Une composition à l'image de la société

Le Conseil de Développement de Pays de Montbéliard Agglomération compte des membres titulaires, des membres suppléants et des membres associés.



Citoyens volontaires 39 membres

- Entreprises et acteurs de l'économie 16 membres
- Organismes publics & assimilés 16 membres
- Acteurs de la vie associative 27 membres
- Syndicats de salariés 6 membres
- Personnes Qualifiées 4 membres
- Acteurs des territoires voisins 4 membres

112 sièges répartis dans un souci de représentativité de l'ensemble des acteurs du territoire, en 7 collèges :

• Collège des Entreprises et des acteurs de l'Economie

16 membres représentant des structures/organismes dans les domaines de la recherche, du secteur agricole, des entreprises, des ordres professionnels,....

• Collège des Organismes Publics et Assimilés

16 membres représentant des structures/organismes de la santé, l'emploi, l'enseignement supérieur, logement,...

• Collège de la Vie Associative

27 membres représentant des structures/organismes de défense du cadre de vie, de l'action sociale, l'éducation-formation, le sport, la culture, d'éducation populaire, les étudiants,...

• Collège des Syndicats de Salariés

6 membres représentant les grandes organisations syndicales de salariés représentées dans le Pays de Montbéliard.

• Collège des Personnes Qualifiées

4 membres choisis intuitu personae pour leurs compétences ou leur implication dans la vie économique, associative et culturelle du Pays de Montbéliard.

• Collège des citoyens volontaires

39 membres, à raison d'un habitant par commune membre de Pays de Montbéliard Agglomération.

• Collège des acteurs des territoires voisins

4 membres choisis intuitu personae pour leurs compétences ou leur implication dans la vie économique, associative, culturelle, sportive,... au sein des 4 EPCI membres du Pôle Métropolitain ainsi qu'un(e) représentant(e) du CESER Bourgogne Franche-Comté.

Modes de désignation des membres titulaires

• **Les sièges des institutions** pour les acteurs économiques et les services publics sont accordés par délibération de Pays de Montbéliard Agglomération. Chaque institution désigne ensuite un(e) titulaire et un(e) suppléant(e).

• **Pour les entreprises locales**, un appel à candidature est lancé par voie de presse et via les réseaux sociaux.

• **Les organisations syndicales de salariés** représentées dans le Pays de Montbéliard, sont sollicitées pour désigner un(e) titulaire et un(e) suppléant(e).

• **Pour le collège des Personnes Qualifiées et acteurs des territoires voisins** les membres sont désignés « intuitu personae » par le Président de Pays de Montbéliard Agglomération sur proposition de la Présidence du Codev.

• **Pour le Collège des citoyens volontaires**, tirage au sort pour les communes ayant plus d'un candidat. Ces personnes ne doivent pas disposer d'un mandat électif (conseiller délégué, adjoint au maire, ...) et doivent résider dans l'une des communes du territoire considéré.

• **Les membres associé(e)s** désignent toutes les personnes non retenues lors du tirage au sort.

Des Femmes et des Hommes

pour une dynamique territoriale

Le Bureau



**Marie-Christine
CLERC-GEVREY**

PRÉSIDENTE



**Sylvie
AUBRY**



**Ilda-Ilse
BURGUNDER**



**Benjamin
COIGNET**



**Alix
GAUER**



**Baptiste
HUSSON**



**Pierre
LAMARD**



**Irène
MAIRE-BALLAY**



**Christophe
MAÎTRE**



**Sara
PERTILE**



**Éric
PEULTIER**



**Benjamin
REUILLARD**



Les Conseillers par collège

Collège des entreprises et des acteurs de l'économie

BC ALTEO-TPS VECATEL

- Cédric LAQUET (titulaire)
- Jacky GEYER (suppléant)

CATTINAI SAS

- Patrick BARLOGIS (titulaire)
- Thomas HUGUENIN (suppléant)

CCI Saône Doubs

- Christian-Thomas BURIEZ (titulaire)
- Isabelle JOLY (suppléante)

Centre des Jeunes Dirigeants - Nord Franche-comté (CJD)

- Damien MATH (titulaire)
- Benjamin DREZET (suppléant)

CMAR BFC

- Carole RICHARD (titulaire)
- Marie-Manuela MORGADINHO (suppléante)

Création 1538

- Irène MAIRE BALLAY (titulaire)

Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire BFC (CRESS)

- Jean-Philippe LAURENT (titulaire)
- Cédric CHARPY (suppléant)

Flex N Gate

- Samuel JACQUET (titulaire)
- Laétitia ROY (suppléante)

FNAIM – Fédération Nationale des Agents Immobiliers

- Antonio MENDES (titulaire)
- Stéphane RABET (suppléant)

GEN-HY

- Philippe VILQUIN-CUENIN (titulaire)

HLP Studio

- Baptiste HUSSON (titulaire)
- Bertrand HUSSON (suppléant)

Hyper U Exincourt

- Jérôme BOURGEAT (titulaire)
- Agnès BOURGEAT (suppléante)

Jeune chambre économique NFC

- Sara PERTILE (titulaire)
- Maxime BEL (suppléant)

Le Local

- Patrick ROTSCHI (titulaire)

Pôle Véhicule du Futur

- Ludovic PARTY (titulaire)
- Bruno GRANDJEAN (suppléant)

UNAPL

- Diego RIZZI (titulaire)

SPORT

ASCAP

- Frédéric VANNSON (titulaire)
- Jean-Luc MEYER (suppléant)

CK Pont-de-Roide-Vermondans

- Jacky BILLAUD (titulaire)

Comité Départemental Olympique et Sportif (CDOS)

- Denis WALKIEWICZ (titulaire)
- Dominique MULET (suppléant)

Groupe Profession Sport Loisirs (PSL) 25 90 70

- Muriel BAUER (titulaire)
- Caroline VALDENNAIRE (suppléante)

Nord Franche-Comté Handball Club

- Vincent KIEFER (titulaire)
- Suzanne PINTO (suppléante)

CULTURE / PATRIMOINE

À la lueur des contes

- Catherine TIROLE (titulaire)
- Françoise TEIFRETO (suppléante)

Le 19, Crac

- Adeline LÉPINE DELABORDE (titulaire)

Pays de Montbéliard Tourisme

- François LOREFICE (titulaire)
- Vanessa LELAY (suppléante)

ACTION SOCIALE

BFC Médiateur Réseau

- Sofien TALANDINE (titulaire)
- Yacine IRFANE (suppléant)

Frip'Vie

- Abdeljabbar ESSAHLAOUI (titulaire)
- Sabah MAHIDDINE (suppléante)

Les Restos du Cœur

- Jean-Marie BOBBIA (titulaire)
- Marie-Claude PEQUIGNOT (suppléante)

UDAF du Doubs

- Christine BULLIARD-WEISSE (titulaire)
- Isabelle CABURET (suppléante)

ÉDUCATION / FORMATION / VIE ÉTUDIANTE

Maison des étudiants de Montbéliard (MéMO)

- Lilian CARPENTIER (titulaire)
- Mélissa MALGALHAES (suppléante)

Trajectoire Ressources

- Benjamin COIGNET (titulaire)

DÉFENSE DES DROITS DE L'HOMME ET PROMOTION CITOYENNETÉ

SOS Médi'agir

- Anne MAZZOLENI-VITTORI (titulaire)
- Étienne GAUTHIER (suppléant)

ÉDUCATION POPULAIRE

Centre Social Georges MASSACRIER

- Danièle ANTONY (titulaire)

PARENTS D'ÉLÈVES

FCPE

- Sandrine PAUTRAT (titulaire)
- Philippe CANALDA (suppléant)

PEEP Pays de Montbéliard

- Jérôme PIN (titulaire)
- Karine MAILLE (suppléante)

ASSOCIATION DE DÉFENSE DES PERSONNES HANDICAPÉES

ADAPEI Pays de Montbéliard

- Marie-José MARCHE (titulaire)

Coordination Locale pour l'Autonomie de la Personne (CLAP)

- Rabiâa KSSIOUAR (titulaire)

ENVIRONNEMENT & CADRE DE VIE

Collectif du champ à l'assiette

- Florent ZAKRZEWSKI (titulaire)
- Étienne BANET (suppléant)

France Nature Environnement

- André LINDERME (titulaire)

Vergers vivants

- Jocelyne LEMAIRE (titulaire)
- Véronique FIERS-PAMART (suppléante)

PROMOTION DES MOBILITÉS DOUCES

Vélocité Pays de Montbéliard

- Isabelle PLAISANCE (titulaire)
- Michel PHEULPIN (suppléant)

COMMERCE & ENTREPRENARIAT

Fédération des Associations de commerçants du Pays de Montbéliard

- Alix GAUER (titulaire)
- Virginie LE GAL (suppléante)

France Active Franche-Comté

- Sébastien MOREL (titulaire)
- Sandrine MAXIT (suppléante)

Collège des organismes publics et assimilés (hors DSP)

ARIAL

- Christophe MAITRE (titulaire)
- Jean-Claude PASSIER (suppléant)

Chambre Interdépartementale d'agriculture Doubs – Territoire de Belfort

- Jean-Marie RACINE (titulaire)
- Loïc FAREY (suppléant)

CROUS BFC

- Philippe MAURO (titulaire)
- Estelle NILSSON (suppléant)

France Travail

- Aude CORMAHO (titulaire)
- Céline MUNNIER (suppléante)
- Christelle PERRETTE (suppléante)

GRETA

- Toufik CHERGUI (titulaire)
- Virginie TAILLARD (suppléante)

IDÉHA

- Yves DAOUZE (titulaire)

IDEIS

- David PAN (titulaire)
- Marie-Pierre GRANJON (suppléante)

IUT Nord Franche-Comté UMLP

- David MARKEZIC (titulaire)
- Valérie LEPILLER (suppléante)

Lycée Professionnel Les Huisselets

- Frédérique CLÈRE (titulaire)
- Raphaël DANTES (suppléant)

MOBICAMPUS

- Thierry GREGORCIK (titulaire)

NÉOLIA

- Cyril DEBUYS (titulaire)
- Séverine BESTEIRO (suppléante)

PLATEFORME SURFACE / FEMTO - ST

- Pascal BRIOIS (titulaire)
- Franck PALMINO (suppléant)

UFR STGI

- Ilda-Ilse BURGUNDER (titulaire)
- Ahmed MOSTEFAOUI (suppléant)

UNION DÉPARTEMENTALE DES CCAS

- Carine GOISSET (titulaire)
- Valérie GAZEAUX (suppléante)

Université Marie et Louis Pasteur

- David BOUQUAIN (titulaire)
- Christophe LANG (suppléant)

UTBM

- Nathalie KROICHVILI (titulaire)
- Yassine RUICHEK (suppléante)

Collège des syndicats de salariés

UNSA

- Joëlle PRETOT (titulaire)
- Olivier LOIGET (suppléant)

CFDT

- Dominique FOUQUET (titulaire)
- Pierre POINCELET (suppléant)

CFE-CGC

- Alain COUTHERUT (titulaire)
- Élisabeth DE BODISKO (suppléante)

CFTC

- Adil BOUROUIS (titulaire)
- Nicolas BOUVERET (suppléant)

CGT

- Jean CADET (titulaire)
- Damien GEOFFROY (suppléant)

FO

- Eric PEULTIER (titulaire)

Collèges des acteurs des territoires voisins

CCPH

- Samuel WIDMER

CESER BFC

- Caroline DEBOUVRY
- Tatiana DESMAREST

Grand Belfort

- Benjamin REUILLARD

Collège des personnes qualifiées

- Emmanuel BRUGGER
- Marie-Christine CLERC-GEVREY
- Pierre LAMARD
- Mireille SILVANT

Collège des citoyens volontaires

ALLENJOIE

- Sylvie AUBRY

ALLONDANS

- Michel NARDIN

AUDINCOURT

- Christophe BART

BADEVEL

- Alexandre PONET

BART

- Anne-Laure TURK

BAVANS

- Liliane CRETIN

BETHONCOURT

- Marie-Hélène ORCEL

BONDEVAL

- Matthieu BERTHOLD

BOURGUIGNON

- Laurent RAGOT

COURCELLES-LÈS-MONTBÉLIARD

- Michelle LE MEUNIER

DAMBENOIS

- Youssef HARRAB

DASLE

- Jean-Michel TOULVENT

ÉCURCEY

- Corinne VERGNE

ÉTOUVANS

- Angélique CHORVOT

ÉTUPES

- Stéphane PERRET

EXINCOURT

- Valérie PIERRE

FESCHES-LE-CHATEL

- Paul GENTILHOMME

GRAND-CHARMONT

- Gérard BOUQUET

MANDEURE

- David JEANGUYOT

MATHAY

- Audrey TRINQUET

MONTBÉLIARD

- Pierre EICHHOLTZER

MONTENOIS

- Christian SARDA

NOIREFONTAINE

- Jean-Christophe ROUET

NOMMAY

- Michel MAIRE

PONT-DE-ROIDE-VERMONDANS

- Théophile HAHLING

REMONDANS-VAIVRE

- Éric VERNIER

ROCHE-LÈS-BLAMONT

- Sophie GASSMANN

SAINTE-MARIE

- Christian GUERITTOT

SAINTE SUZANNE

- Maxime BEL

SELONCOURT

- Anthony LAMBERT

SOCHAUX

- Ilias METAI

THULAY

- Michel GAY

VALENTIGNEY

- Daniel COLLARDEY

VIEUX-CHARMONT

- Alain BARRÉ

VOUJEAUCOURT

- Denis RAGOT

Collège des entreprises et des acteurs de l'économie



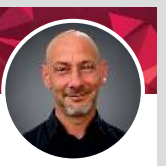
**Patrick
BARLOGIS**



**Jérôme
BOURGEAT**



**Christian-Thomas
BURIEZ**



**Cédric
CHARPY**



**Baptiste
HUSSON**



**Samuel
JACQUET**



**Cédric
LAQUET**



**Irène
MAIRE-BALLAY**



**Damien
MATH**



**Antonio
MENDES**



**Ludovic
PARTY**



**Sara
PERTILE**



**Carole
RICHARD**



**Diego
RIZZI**



**Patrick
ROTSCHI**



**Philippe
VILQUIN-CUENIN**

Collège des organismes publics et assimilés



**David
BOUQUAIN**



**Pascal
BRIOIS**



**Ilda-Ilse
BURGUNDER**



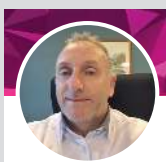
**Toufik
CHERGUI**



**Frédérique
CLÈRE**



**Aude
CORMAÇO**



**Yves
DAOUZE**



**Cyril
DEBUYS**



**Carine
GOISSET**



**Thierry
GREGORICK**



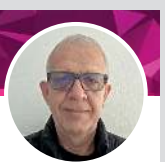
**Nathalie
KROICHVILI**



**Christophe
MAÎTRE**



**David
MARKEZIC**



**Philippe
MAURO**

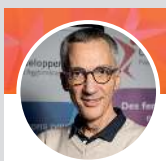


**David
PAN**



**Jean-Marie
RACINE**

Collège des personnes qualifiées



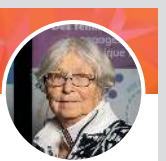
**Emmanuel
BRUGGER**



**Marie-Christine
CLERC-GEVREY**



**Pierre
LAMARD**

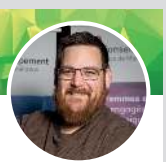


**Mireille
SILVANT**

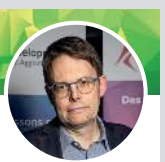
Collèges des acteurs des territoires voisins



**Caroline
DEBOVRY**



**Benjamin
REUILLARD**



**Samuel
WIDMER**

Collège de la vie associative



**Danièle
ANTONY**



**Muriel
BAUER**



**Jacky
BILLAUD**



**Jean-marie
BOBBIA**



**Christine
BULLIARD-WEISSE**



**Lilian
CARPENTIER**



**Benjamin
COIGNET**



**Abdeljabbar
ESSAHLAOUI**



**Alix
GAUER**



**Vincent
KIEFER**



**Rabiâa
KSSIOUAR**



**Jocelyne
LEMAIRE**



**Adeline
LÉPINE-DELABORDE**



**André
LINDERME**



**François
LOREFICE**



**Marie-José
MARCHE**



**Anne
MAZZOLENI-VITTORI**



**Sébastien
MOREL**



**Sandrine
PAUTRAT**



**Jérôme
PIN**



**Isabelle
PLAISANCE**



**Sofien
TALANDINE**



**Catherine
TIROLE**



**Frédéric
VANNSON**



**Denis
WALKIEWICZ**



**Florent
ZAKRZEWSKI**

Collège des syndicats de salariés



**Adil
BOUROUIS**



**Jean
CADET**



**Alain
COUTHERUT**



**Dominique
FOUQUET**



**Eric
PEULTIER**



**Joëlle
PRETOT**

Collège des citoyens volontaires



**Sylvie
AUBRY**



**Alain
BARRÉ**



**Christophe
BART**



**Maxime
BEL**



**Matthieu
BERTHOLD**



**Gérard
BOUQUET**



**Angélique
CHORVOT**



**Daniel
COLLARDEY**



**Liliane
CRETIN**



**Pierre
EICHHOLTZER**



**Sophie
GASSMANN**



**Michel
GAY**



**Paul
GENTILHOMME**



**Christian
GUERRITTOT**



**Théophile
HAHLING**



**Youssef
HARRAB**



**David
JEANGUYOT**



**Anthony
LAMBERT**



**Michelle
LE MEUNIER**



**Michel
MAIRE**



**Ilias
METAÏ**



**Michel
NARDIN**



**Marie Hélène
ORCEL**



**Stéphane
PERRET**



**Valérie
PIERRE**



**Alexandre
PONET**



**Denis
RAGOT**



**Laurent
RAGOT**



**Jean-Christophe
ROUET**



**Christian
SARDA**



**Audrey
TRINQUET**



**Jean-Michel
TOULVENT**



**Anne-Laure
TURK**



**Corinne
VERGNE**



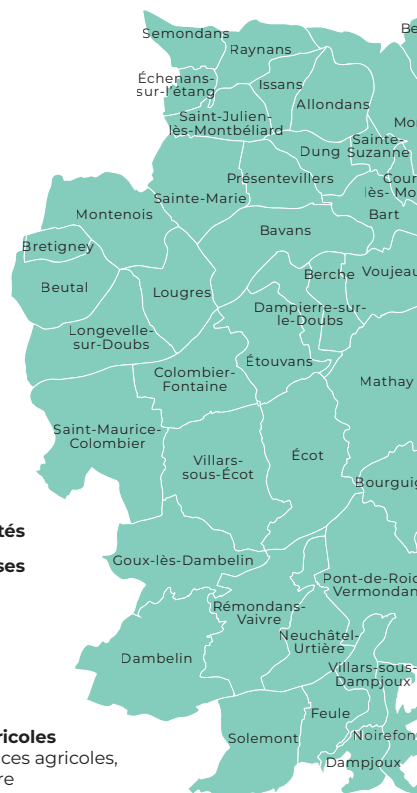
**Éric
VERNIER**

Territoire d'intervention

Pays de Montbéliard Agglomération

Un territoire aux multiples richesses

Pays de Montbéliard Agglomération est le premier pôle économique du Nord Franche-Comté avec 29 % d'emplois industriels. Entre Vosges et Jura, frontalier de la Suisse, son Agglomération est une terre d'innovation depuis plus de 200 ans. De la gestion de l'eau à celles des déchets en passant par le développement économique, l'environnement, les transports, l'habitat, la culture, le sport ou la santé, l'Agglomération intervient dans plus d'une trentaine de domaines au service de l'habitant. Zoom sur les chiffres clés du territoire.



LES GRANDES DATES DE LA CONSTRUCTION COMMUNAUTAIRE

1^{er} juillet 1959
24 communes se regroupent pour former le DUPM, District Urbain du Pays de Montbéliard, le second créé en France.

1969
Le périmètre des 24 communes s'élargit avec Allenjoie.

1994
Badevel, Dasle et Vandoncourt intègrent le DUPM.

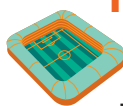
1997
Transfert des services du DUPM dans le nouveau bâtiment, 8 avenue des Alliés.

1999
Le District est le premier en France à voter sa transformation en communauté d'agglomération. Le DUPM devient Communauté d'Agglomération du Pays de Montbéliard (CAPM).

2001
Création de la communauté de communes des 3 Cantons et de celle de la Vallée du Rupt.



21
espaces
naturels
protégés



1 complexe aquatique
et **3** piscines

1 base de loisirs
2 plages

1 stade de 20 000 places



1 grand équipement culturel
et sportif

(Axone - 7000 places)

1 Scène nationale (MA scène)

1 salle des musiques actuelles
(Le Moloco)



24 stations
d'épuration



1 Conservatoire de
musique, de danse
et de théâtre

9 écoles de
musique

6 déchèteries

1 compostière

1 Unité de Valorisation
Énergétique



21 %
de la population
réside dans un
logement social



190 000
nuitées
touristiques
par an
Des sites
touristiques
majeurs

10 000

élèves transportés
quotidiennement



1 réseau de bus
170 km d'itinéraires
cyclables



1 aérodrome

24 000 m³

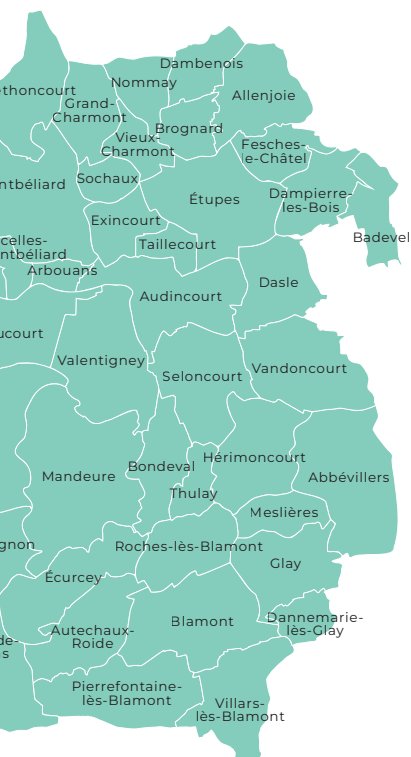
d'eau potable
produits chaque jour
(principal captage
dans le Doubs à
Mathay)



2 000 étudiants
sur le campus
universitaire
1 IFMS
2 universités
6 lycées
1 CFA
1 IFAC
(Institut de Formation
Accompagnement et
Compétences
15 collèges
42 gymnases



17 crèches/
haltes-garderies



Liste non exhaustive des équipements
communaux et communautaires

Réalisation ROKOVOKO

2002
Création de la
communauté de
communes des
**Balcons du
Lomont**. Mathay
intègre la CAPM
(29 communes).

2010
La CAPM
devient **Pays
de Montbéliard
Agglomération**
(PMA).

2013
Création de la
communauté
de communes
du **Pays de
Pont-de-Roide**.

1^{er} janvier 2017
Fusion de PMA et des communautés
de communes du Pays de Pont-de
Roide, des 3 Cantons, des Balcons du
Lomont, et extension du périmètre aux
communes d'Allondans, Dung, Éche-
nans-sur-l'étang, Issans, Présentevillers,
Raynans, Saint-Julien-lès-Montbéliard,
Sainte-Marie et Semondans.

1^{er} janvier 2024
Dampjoux intègre PMA
qui compte désormais
73 communes.

Les actions de votre Agglomération au quotidien

Pays de Montbéliard Agglomération intervient dans plus d'une trentaine de domaines. Que fait l'Agglomération ? Quelles sont ses compétences ? Le point en images.





S'informer

sur le Codev



Site internet
codev.agglo-montbeliard.fr



Facebook
Codev Pma Jer



Instagram
codev_pma



Linkedin
Codev PMA



Youtube
Conseil de Développement PMA



Ressources

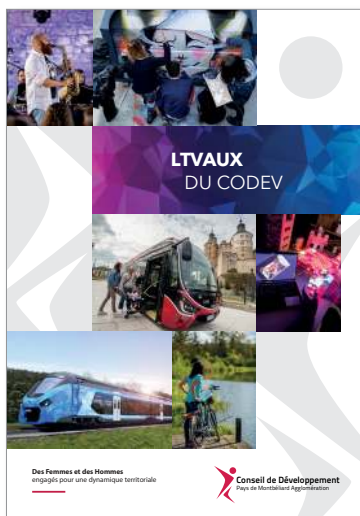


Retrouvez le règlement intérieur
du Conseil de Développement

[ici](#)



Retrouvez les travaux du Conseil
de Développement [ici](#)



Retrouvez le trombinoscope du
Conseil de Développement

[ici](#)



Conseil de Développement | 8, avenue des Alliés - BP 98407 - 25208 Montbéliard cédex



Jilali EL RHAZ

Directeur

03 81 31 89 65

jilali.elrhaz@agglo-montbeliard.fr



Olivier MASSACRIER

Assistant

03 81 31 84 71

olivier.massacrier@agglo-montbeliard.fr

codev@agglo-montbeliard.fr

codev.agglo-montbeliard.fr

